



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

Date 10 avril 2019

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2019.04.10

Réunion du 10 avril 2019

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Jean Pierre CAILLOT, Bertrand DESPLAT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Francis GRAILLE, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND.

Excusés MM. Nasser AL-KHELAIFI, Michel DENISOT (*représenté par Patrick RAZUREL*), Olivier LAMARRE (*représenté par Eric ROLLAND*).

Assistent M. Noël LE GRAËT,
M. Didier QUILLOT,

MMmes Stéphanie BOURDAIS, Laurence MURCIA, Marie-Hélène PATRY,
MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Sébastien CAZALI, Adrien MAUREL,
Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER, Olivier JAUBERT.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

1 Projet de Réforme UEFA

Le Conseil,

valide à l'unanimité la proposition de la Présidente de la LFP, au regard de l'actualité concernant le projet de réforme de l'UEFA Champions League, de modifier l'ordre du jour prévu et d'accorder une place à ce sujet afin de recueillir l'avis des membres du CA de la LFP,

entend le Directeur Général Exécutif de la LFP faire une présentation détaillée du projet en l'état actuel des informations dont disposent la FFF et la LFP,

après un large échange de vues,

exprime sa plus vive inquiétude sur ce projet qui menace l'équilibre compétitif et économique des championnats nationaux,

décide de convoquer dans les prochaines semaines une Assemblée Générale exceptionnelle de la LFP pour établir une position officielle des clubs et des acteurs du football professionnel français sur ce projet de réforme.

2 Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

reprenant l'ordre du jour prévu,

adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions ci-après :

- Conseil d'administration du 6 décembre 2018
- Bureau téléphonique du 17 décembre 2018
- Bureau du 24 janvier 2019
- Bureau du 13 février 2019
- Bureau téléphonique du 25 février 2019
- Bureau du 13 mars 2019



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

3 Budget et Guide de répartition des droits audiovisuels 2019/2020

Le Conseil,

vu l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2019,

après avoir entendu le Président de la Commission et le Trésorier Général,

après présentation du Budget de la LFP et du Guide de répartition des droits audiovisuels 2019-2020,

adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel de la LFP pour la saison 2019-2020,

adopte à l'unanimité le Guide de répartition des droits audiovisuels pour la saison 2019-2020.

4 Comité de Rémunération

Le Conseil,

à la demande de sa Présidente, Nathalie BOY DE LA TOUR, accepte de modifier son ordre du jour et de faire un point sur le Comité de rémunération.

Il entend sa Présidente :

Demander aux salariés de la LFP, à l'exclusion de Sébastien CAZALI qui reste en qualité de Secrétaire sur ce point (Sébastien CAZALI ayant assisté à toutes les réunions du Comité de rémunération), aux salariés de l'UCPF et de Première Ligue de bien vouloir sortir,

Rappeler le devoir de responsabilité et de confidentialité la plus absolue s'imposant à chaque administrateur et participant au Conseil d'Administration,

Rappeler les éléments de contexte et les décisions du Conseil d'Administration prises à l'unanimité concernant l'instauration d'un Comité de rémunération indépendant, dont les membres sont désignés à l'unanimité et ont pris leurs décisions en conscience et en toute indépendance,

Alerter les membres du Conseil d'Administration sur un défaut de rédaction de la clause d'indemnités de départ concernant la Présidente et proposer au Comité de rémunération de redéfinir cette clause,

Demander au Comité de rémunération de préciser à l'avenir le mode de fonctionnement du Comité de rémunération (composition, convocation, étendue des décisions à tous les mandataires sociaux, ...),

Appeler à la mise en place d'une gouvernance efficace basée sur la confiance et la constance.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

A l'issue de cette mise au point, la Présidente se propose de quitter la salle, accompagnée du Directeur Général Exécutif, afin de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'engager un échange libre et confidentiel.

Le Conseil,

entend alors Patrick RAZUREL, membre du Comité de rémunération et Trésorier Général de la LFP, procéder à une information exhaustive de l'ensemble des décisions prises par le Comité de rémunération depuis sa création concernant les mandataires sociaux de la LFP, en application des attributions qui lui ont été conférées par le Conseil d'Administration,

prend acte, après un large échange de vues, des décisions prises par le Comité de rémunération,

confirme qu'elles doivent être respectées,

demande au Comité de rémunération de revoir la clause des conditions de fin de mandat de la Présidente telle que cette dernière l'a elle-même proposée dans son exposé introductif,

rappelle que le fonctionnement du Comité doit être précisé à l'avenir en vue d'être intégré dans les statuts,

demande au Comité de rémunération actuel de faire une proposition au prochain Conseil d'Administration sur ces deux derniers points.

5 Coupe de la Ligue

Bilan des discussions avec les diffuseurs et Evolution de la compétition

Le Conseil,

entend le Directeur des médias de la LFP faire le bilan des discussions intervenues avec les diffuseurs potentiels de la CDL,

et constate que les discussions de gré à gré avec les diffuseurs pour un montant équivalent ou voisin à celui de 2016-2020 n'ont pas abouti favorablement,

prend note qu'un nouvel état sera effectué au cours d'un prochain CA d'ici la fin d'année 2019 et que dans l'intervalle, une réflexion sur le format de cette compétition ainsi que les objectifs économiques et minimum garantis attendus auprès des diffuseurs, est à engager.

Le Conseil charge le Directeur Général Exécutif de conduire cette réflexion.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

6 Programmation des Multiplex J37 et J38

Le Conseil,

entend le Directeur Général Exécutif de la LFP faire le point sur l'impact du mouvement des gilets jaunes sur l'organisation de la Ligue 1 Conforama et la Domino's Ligue 2 pour la fin de saison,

et prend note du rendez-vous prévu le 15 avril avec M. Laurent NUNEZ pour évoquer la programmation des Multiplex Ligue 1 des J37 et J38.

7 Période des mutations 2019/2020

Le Conseil,

enregistre les périodes des mutations suivantes :

- Été : du 11 juin au 2 septembre 2019
- Hiver : du 1^{er} au 31 janvier 2019.

8 EA Ligue 1 Games (Tournée de clubs aux US en juillet 2019)

Le Conseil,

entend le Directeur Commercial, Marketing et relations investisseurs présenter le projet de tournée aux Etats-Unis en juillet 2019,

prend note que 4 clubs Nice, Rennes, Saint-Etienne et Montpellier sont d'ores et déjà candidats pour participer aux premiers EA Ligue 1 Games qui se dérouleront à Washington DC.

9 Points Divers

9.1 Date du Trophée des Champions

Le Conseil,

prend acte du décalage du Trophée des Champions du 27 juillet au 3 août 2019.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

9.2 Gouvernance de la LFP (à la demande de l'UAF)

Le Conseil,

entend la Présidente de la LFP faire état du courrier reçu de la part de l'UAF, demandant à être associée à toute réflexion éventuelle sur la gouvernance de la LFP,

prend acte de la volonté exprimée par ses membres d'élargir l'objet du groupe de travail préalablement constitué sur le « toilettage des statuts » (modifications techniques permettant d'optimiser l'application opérationnelle des statuts actuels) à une réflexion sur les propositions d'évolution de la gouvernance de la Ligue de Football Professionnel,

rappelle que les approches sont complémentaires et poursuivent des objectifs différents mais qu'une synchronisation des travaux serait souhaitable,

entend la Présidente rappeler que les statuts ne sont qu'un outil au service d'une vision de la gouvernance, dont les principes doivent être partagés, avant de procéder à leur rédaction.

9.3 Dossier transmis par la Commission Paritaire : demande de dérogation à la réglementation des ANS présentée par l'OM

Le Conseil,

prend connaissance du dossier transmis par la Commission nationale paritaire de la CCNMF au sujet de l'application de la réglementation des ANS,

considérant qu'à défaut de section sportive Elite labellisée par la FFF, les dispositions réglementaires applicables (article 223 et suivants du Règlement administratif de la LFP) ne permettent pas à l'OM de signer un ANS avec ce joueur avant le 1er juillet,

considérant toutefois l'évolution de cette réglementation dès la saison prochaine et le besoin de faire bénéficier l'ensemble des clubs de cette évolution dès que possible,

décide d'accorder la dérogation demandée.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

9.4 Commission Prospective et Développement de l'Arbitrage Professionnel

Le Conseil,

prend connaissance de la volonté des représentants des clubs de Ligue 1 de pouvoir disposer d'un espace de réflexion afin d'évaluer le bienfondé des investissements consentis par la LFP en matière de développement de l'arbitrage,

demande à M. Bernard CAIAZZO de prendre contact avec M. Noël LE GRAËT pour l'informer de la demande et de la démarche des clubs.

9.5 Composition des commissions : Commission Sûreté et Sécurité de la LFP + Licence Club

Le Conseil,

prend acte des nominations suivantes :

Pour la Commission Sûreté Sécurité : Mme Morgane DUVAL et MM. Antoine VION, Michel BESNARD, Joseph SCAGLIA, Toussaint-Mathieu LUCIANI et Gérard PASTOR.

Pour la Commission Licence Club : M. Stéphane BURCHKALTER en remplacement de M. Sylvain KASTENDEUCH au titre des représentants de l'UAF.

Par ailleurs désigne M. Stéphane BURCHKALTER dans le groupe de travail chargé de la réforme de la Licence Club.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 10 avril 2019

10 Calendrier des prochaines réunions

- 15 mai 2019 à 14h30 :
 - ✚ Assemblée Générale exceptionnelle sur le Projet de réforme de la Champions League

- 6 juin 2019 :
 - ✚ Conseil d'Administration de la LFP à 9h00
 - ✚ Assemblée Générale Elective de la LFP à 10h30

La Présidente

Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif

Didier QUILLOT